



Médiation Familiale  
UDAF des Ardennes

Le service de Médiation  
Familiale de l'UDAF  
des Ardennes est destiné à  
toute personne, famille... en  
ressentant le besoin.



## Informations pratiques

Entretiens sur rendez-vous  
Déplacements sur l'ensemble du  
département des Ardennes

---

### Pour vous recevoir:

M<sup>me</sup> Karine REGNERY  
Médiatrice Familiale

---

### Coordonnées:

Mobile: 06.25.89.04.74  
Mail: k.regnery@udaf08.fr

---

### UDAF des Ardennes

38 boulevard George Poirier—CS 80064  
08008 Charleville-Mézières Cedex

---

### Partenaire:



Médiation Familiale  
UDAF des Ardennes



*« La vie est trop courte pour que  
l'on se dispute »*

*Baden Powell*



[www.udaf08.com](http://www.udaf08.com)



## La Médiation familiale C'est quoi?

- C'est un processus qui permet de restaurer ou de favoriser la communication dans les conflits familiaux.
- C'est un temps d'écoute et d'échanges qui laisse aux personnes la possibilité de construire ensemble des accords mutuellement acceptables.
- C'est un dispositif qui permet d'apaiser le conflit, de vous redonner la parole.



## La Médiation familiale C'est fait par qui?

- C'est un professionnel diplômé d'Etat qui a des compétences en sociologie, en droit et en psychologie relationnelle.
- Ses capacités d'écoute et son impartialité lui permettent de servir au mieux vos intérêts en respectant vos choix dans la plus grande neutralité.
- C'est un professionnel qui respecte un code de déontologie mettant en avant la confidentialité.



## La Médiation familiale C'est fait pour qui?

Pour toute personne en désaccord ou en conflit avec une autre.

- Pour rétablir ou améliorer la communication
- Pour un couple avant ou après une rupture, un divorce.
- Pour des grands-parents, oncle, tante, fratrie...
- Pour aider à la gestion des relations dans une succession conflictuelle.
- Pour une famille, afin d'éviter la rupture lors d'un conflit.
- Pour toute personne souhaitant « faire le point » sur un conflit pour s'apaiser.
- Etc...



## La Médiation familiale C'est pour quoi?

- Pour se sentir apaisé.
- Pour retrouver une certaine sérénité dans les liens.
- Pour échanger des points de vue différents dans un respect mutuel.
- Pour aider le couple parental à s'entendre et s'organiser (homologation des accords possible par le Juge aux Affaires Familiales).



## La Médiation familiale Ça se passe comment?

- C'est un premier entretien d'information gratuit d'environ une demi heure.
  - Pour les entretiens suivants, la participation financière est calculée selon un barème national en fonction des ressources de chacun.
- (Exemple: RSA = 2 € ; SMIC = 5 € ; Salaire 2 000 = 21 €)
- Si vous pensez que c'est une solution à envisager, vous pouvez librement prendre contact avec nous.